

École Jeunes du monde

Code de vie

Relations sociales	Réussite scolaire	Bien-être personnel
Valeur	Valeur	Valeur
Collaboration	Rigueur	Bienveillance
Règles	Règles	Règles
1. Je m'exprime et j'agis de manière calme et avec politesse. 2. Je garde en bon état les lieux et le matériel mis à ma disposition.	3. Je suis présent à l'heure et à l'endroit prévu. 4. J'apporte seulement les objets permis par l'enseignant ou par les intervenants de l'école.	5. Je me déplace calmement en rang (chuchoter) 6. Je suis habillé de façon appropriée à la température.
Comportements attendus	Comportements attendus	Comportements attendus
1- J'écoute et je porte attention à l'autre. 2- Je m'adresse aux adultes et aux élèves en utilisant un langage verbal et non verbal respectueux et j'adopte des gestes pacifiques. 3- Je prends soin de mon matériel, de celui de l'école et de mon environnement. Développer des relations harmonieuses avec les autres. Vivre dans un environnement sain et sécuritaire.	J'arrive à l'heure et prêt à travailler. Je laisse à la maison les objets personnels. Je fais le travail demandé au moment demandé. Développer le sens des responsabilités. Éviter les pertes et conflits. Développer mes compétences et favoriser ma réussite. Être prêt au bon moment.	Je respecte la bulle des autres. Je marche, de façon sécuritaire et en chuchotant. Je porte les vêtements nécessaires pour effectuer l'activité prévue. Prévenir les accidents. Vivre dans un climat agréable et bienveillant. Me respecter et respecter les autres.

CODE DE VIE-PRÉCISIONS

Le code de vie de l'école Jeunes du monde est un guide important. Il définit le cadre des comportements attendus.

Il a pour objectif d'assurer la mission de l'école, qui est de permettre aux élèves d'évoluer dans un milieu d'enseignement et de socialisation de qualité. De plus, il permet d'amener l'élève à se rendre responsable des gestes qu'il pose et d'assumer les conséquences de ses choix.

Votre collaboration à l'explication, à la compréhension du code de vie et à son respect par votre enfant est essentielle. Il faut le voir comme un travail et un contrat collectif autour de votre enfant, dans un esprit de collaboration entre tous les adultes qui l'accompagnent dans son cheminement.

Chaque enseignant, en début d'année, présente et explique le code de vie de l'école. De plus, tout au long de l'année scolaire, l'équipe école fait du renforcement positif et des rappels du code de vie tout au long de l'année.

Nous avons des rappels visuels placardés sur les murs un peu partout dans l'école.

Pour valoriser les bons comportements :

Chaque année, le comité des habiletés sociales détermine la formule/thème pour reconnaître les bons comportements dans l'école. Dans les classes, les enseignants choisissent leur système de récompenses associées à celui de l'école.

Autres activités récompenses

Des activités visant à développer le sentiment d'appartenance à l'école et le renforcement des comportements attendus sont prévues à quelques moments dans l'année, selon les possibilités.

Note : Il est possible que l'accès aux activités spéciales soit restreint, dans le cas de répétition des gestes de violence et de manquements au Code de vie.

non-respect d'une règle de vie : Mesures applicables

Après analyse de la situation, l'application des mesures et sanctions s'effectue selon le profil de l'élève, la nature, la gravité et la fréquence des comportements observés. Si le comportement persiste, des mesures supplémentaires pourraient être mises en place.

Mesures de soutien et d'aide (prévention)	Conséquences possibles (En fonction de la <u>gravité</u> du geste posé)
• Rappel de la règle avant la tenue d'une activité; • Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec les élèves; • Rencontres individuelles avec le titulaire; • Rencontres individuelles avec une éducatrice spécialisée ou la direction de l'école; • Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice; • Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements; • Référence aux professionnels concernés (avec accord des parents); • Rencontre de l'élève et ses parents par son titulaire et/ou tout autre intervenant de l'école; • Mise en place d'un plan d'intervention; • Communication régulière entre l'école et la maison; • Soutien au développement des habiletés sociales; • Récréations guidées; • Réintégration progressive de l'élève à l'école ou dans sa classe; • Plan d'accompagnement (ex : déplacements limités); • Répit-Conseil; Répit-Transit	• Avertissement (verbal ou écrit); • Pratique du comportement attendu; • Retrait de privilège; • Geste réparateur; • Perte d'une récréation; • Reprise du temps perdu; • Réflexion écrite ou illustration de la situation et explication; • Excuses (privées ou publiques) verbales ou écrites; • Copie personnalisée et reliée à la situation; • Retrait de la classe avec du travail supervisé relatif au manquement; • Obligation de porter des vêtements fournis par l'école; • Confisquer tout objet interdit à l'école; • Remboursement ou remplacement de matériel; • Travaux communautaires; • Retenue pendant ou après les heures de cours et lors des pédagogiques • Retrait; • Suspension interne ou externe (maximum 5 jours); <u>Mesures exceptionnelles :</u> • Révocation d'inscription; • Changement d'école

Intimidation ET VIOLENCE: note importante

Dans cette école, toutes manifestations de violence ou d'intimidation sont proscrites en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé.

Les gestes d'intimidation seront sanctionnés conformément au Plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation à l'école.

Informations aux parents VIA courriel ou appel

Lors d'un manquement à une règle ou lors d'un geste de violence, les parents sont informés de la situation par un courriel, par un message à l'agenda, le duo-tang de l'élève ou par un appel téléphonique selon la situation. De plus l'élève doit faire signer une feuille explicative par ses parents et le rapporter à l'école.

CODE DE VIE

PRÉCISIONS SUPPLÉMENTAIRES de Fonctionnement

- L'agenda est un moyen à privilégier pour communiquer avec l'enseignant de votre enfant. Vous devez le consulter régulièrement.
- Votre enfant peut se présenter sur la cour d'école à partir de **8h35** le matin et de **13h05** le midi et non avant, car il n'y a pas de surveillance. Si exceptionnellement il est en retard, il doit se présenter au secrétariat de l'école Jeunes du monde : l'heure d'arrivée et d'entrée est à **8h35** à l'entrée principale.
- La tenue vestimentaire et l'image corporelle de votre enfant doivent toujours être appropriées à un établissement scolaire. Si certains vêtements ne correspondent pas aux valeurs de notre école, des interventions ciblées seront effectuées.
- En lien avec la règle no 5, le silence est recommandé lors des déplacements de groupe sur les heures de cours.
- Votre enfant doit avoir deux paires de souliers soit une pour l'intérieur et une pour l'extérieur. Les souliers et les sandales de votre enfant doivent être adaptés et sécuritaires pour les jeux sur la cour et les déplacements à l'intérieur de l'école.
- Votre enfant est responsable de ce qui lui est prêté par l'école et le CSSMI (pupitre, chaise, livres, manuels, etc.).
- Par mesure de sécurité, si votre enfant est inscrit au service de dîner, il ne pourra pas sortir le midi à moins que vous avisiez le secrétariat par écrit ou par téléphone.
- Votre enfant doit demeurer dans la cour d'école lors de la récréation et lorsqu'il est inscrit au dîner.
- Aucun matériel électronique n'est accepté à l'école (iPod, téléphone, DS, caméra numérique, etc.) sauf pour des occasions exceptionnelles nommées par un intervenant de l'école par écrit aux parents.
- En conformité avec les règles des technologies de l'information, nous demandons de ne pas utiliser les médias sociaux pour diffuser toutes photos d'élèves prises à l'école.
- Si votre enfant utilise son vélo pour se rendre à l'école, il devra se rendre en marchant au support à vélo et le laisser au support à vélos.
- L'école n'est pas responsable des objets qui sont perdus ou volés.





ENGAGEMENT AU CODE DE VIE DE L'ÉCOLE

J'ai pris connaissance du code de vie, de mes responsabilités et je m'engage à les respecter.

Signature de l'élève : _____ **Date :** _____

J'ai lu le code de vie de l'école Jeunes du monde avec mon enfant.

Signature du parent : _____ **Date :** _____

*L'équipe-école t'encourage et te souhaite
une belle année scolaire,
dans un climat bienveillant et agréable,
pour le bien-être de tous!*